

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Mmes AUZANNET, GÉRODOLLE, DRILLAUD GAUVIN, BROUSSARD, FESTINO,  
Mrs BILLEROT, SAINTON, BORDAGE, BAIN, CAILLET, MEUNIER, NAUD.

Excusés : Mmes ALBERIC LIEVENS, GAILLARD.

Pouvoirs : Mme ALBERIC LIEVENS à Mme DRILLAUD GAUVIN (durant son absence momentanée)

Absents : Mrs AUGER , BRETEAU, PARTHENAY, SAUVAGE

Secrétaire de Séance : Mme BROUSSARD

Date de convocation et d'affichage : 3 septembre 2019

### **Séance ouverte à 20 h00**

#### **1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 2019**

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2019.

Mr NAUD aborde le sujet de la cabine à livres qui devrait être prochainement inaugurée. Il précise qu'un entretien régulier (du matériel et des livres) sera nécessaire. Ce point sera abordé lors de l'inauguration.

Mme BROUSSARD prend ensuite la parole pour signifier que, bien qu'elle ait été absente à la dernière réunion, le montant de subvention étudiante attribué à Lisa GAUVIN DRILLAUD est le double de celui attribué en 2017 à d'autres étudiants et que cela l'a choqué. Le Conseil Municipal a pris la décision de reverser un complément aux deux étudiants par délibération lors d'une prochaine réunion (vote : 5 voix pour versement complémentaire, 3 pour laisser comme cela, 4 abstentions). De plus, il pourrait être fixé un montant forfaitaire.

Le Maire donne ensuite la parole à Mr VIRENQUE, riverain de la RD 737 et pétitionnaire, à propos des aménagements qui viennent d'être réalisés. Il remercie surtout le Maire d'avoir su entendre les riverains et leur pétition.

### **Départ de Mme ALBERIC LIEVENS**

#### **2. PARTICIPATIONS DES ASSOCIATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DES FETES**

Ce point sera abordé lors de la prochaine séance après la mise en place d'une commission..

#### **3 - DECISIONS MODIFICATIVES**

- o **N°1/2019– Budget Lotissement**

*Délibération adressée à la Préfecture*

Le Maire expose au Conseil Municipal que le transfert des charges financières n'a pas été imputé sur le bon chapitre lors du vote du Budget Primitif 2019. Il est donc nécessaire de revoir cette imputation par un virement de crédits.. Il propose les écritures suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSE</b>				<b>RECETTE</b>			
Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant
				796/042		Transfert charges financières	- 84,12
				796/043		Transfert charges financières	+ 84,12
							0

o **N/3/2019 – Budget Commune**

*Délibération adressée à la Préfecture*

Le Maire expose au Conseil Municipal que des votes et des virements de crédits doivent être prévus sur le budget commune afin de créer ou réajuster les montants prévus aux différents articles. Il propose les écritures suivantes pour acquisition de lave-linge et sèche-linge pour l'école, cantine et mairie ainsi que pour l'aménagement PMR à l'école

<b>o SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSE</b>			<b>RECETTE</b>		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
2151	Réseaux de Voirie	+ 6500.00	021	Virement de la section de fontion	+ 7500.00
2184	Mobilier	+ 1000.00			
		+ 7500,00			+ 7500.00
<b>o SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSE</b>			<b>RECETTE</b>		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
22	Dépenses Imprévues	- 7500.00			
023	Virement section investissement	+ 7500.00			
		0	Total 2 :		0

**4- TARIFS COMMUNAUX : CIMETIERE ET CAVURNES**

*Délibération adressée à la Préfecture*

Le Maire expose au Conseil Municipal que certains tarifs communaux nécessitent une revalorisation et notamment les concessions et les emplacements du columbarium dans le cimetière communal.

La dernière modification des tarifs pour les particuliers de la Commune datant du 07 février 2014 et les tarifs pour les particuliers hors Commune datant du 18 juillet 2014, il propose à l'assemblée de revoir les tarifs actuellement en place.

De plus, lors de la séance du 3 aout 2018 , le Conseil Municipal avait voté le tarif par emplacement caverne sans toutefois en préciser la durée. Il est donc nécessaire de compléter cette décision en déterminant une durée de concession.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, arrête ainsi les différents tarifs des concessions, cavernes et columbarium, **à compter du 01 octobre 2019**

- particuliers de la Commune

- concession - emplacement : prix du m2	pour 30 ans -	25 ,00 €
- caverne - emplacement : caveau	pour 15 ans -	150 ,00 €
- caverne - emplacement: caveau	pour 30 ans -	300 ,00 €
- columbarium- emplacement : case	pour 15 ans -	150 ,00 €
- columbarium- emplacement : case	pour 30 ans -	300 ,00 €

- particuliers Hors Commune

- concession- emplacement : prix du m2	pour 30 ans -	30,00 €
- caverne - emplacement : caveau	pour 15 ans -	180,00 €
- caverne - emplacement : caveau	pour 30 ans -	330,00 €
- columbarium- emplacement : case	pour 15 ans -	180 ,00 €
- columbarium- emplacement : case	pour 30 ans -	330 ,00 €

## 5- AVIS SUR PARC ÉOLIEN DE PAMPROUX

Le Maire précise que le dossier d'enquête n'a pas été consulté et demande aux conseillers municipaux s'ils en ont pris connaissance. Réponse négative

Il est cependant décidé d'émettre un avis du fait du délai à respecter (15 jours après la fin de l'enquête). Avis favorable (vote : 5 avis favorables, 4 avis défavorables et 4 abstentions).

*Délibération adressée à la Préfecture et au commissaire enquêteur*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ouverture d'une enquête publique sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL FERME ÉOLIENNE DE PAMPROUX, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant six éoliennes et un poste de livraison situé sur la commune de PAMPROUX qui doit avoir lieu du 19 aout 2019 au 20 septembre 2019.

La Commune de NANTEUIL, dont une partie du territoire se situe à une distance inférieure au rayon d'affichage de 6 kms fixé par la nomenclature des installations classées, est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Cette installation inscrite dans le schéma de développement éolien située au nord-est de la limite communale a peu d'impact visuel sur la population nanteuillaise.

Selon l'éloignement de la population des hameaux concernés, la notion de bruit relative à la rotation des pales devrait être à peine perceptible.

Le besoin de développement des énergies alternatives est préconisé par l'Europe et l'État pour compenser la dépendance du nucléaire.

Le Conseil Municipal de NANTEUIL donne un **avis favorable** à la réalisation du parc éolien de PAMPROUX.

#### **6- ADHÉSION CONVENTION PARTICIPATION – Protection Sociale Complémentaire – Volet prévoyance**

Le Maire informe que l'avis du CT pour ce dossier sera recueilli lors de sa séance du 17 septembre prochain

#### **7- TARIFS DROIT DE PLACE**

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un commerçant non sédentaire sollicitant un emplacement sur la commune de NANTEUIL pour une activité de restauration à emporter. Un droit de place pourrait alors être demandé pour cet emplacement. Il profite de cette demande pour proposer la réactualisation de la délibération de 2012. Avis favorable du Conseil Municipal.

##### *Délibération adressée à la Préfecture*

Le Maire informe au Conseil Municipal que certains tarifs communaux nécessitent une revalorisation et notamment les droits de place sur le domaine public.

La dernière modification de ces tarifs datant du 23/11/2012, il propose à l'assemblée de revoir et de compléter les tarifs actuellement en place, soit :

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs suivants **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019**
- Droit de place pour stationnement hebdomadaire : 10,00€/jour payable au mois

#### **CONVENTION DE STAGE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière réunion, le stage demandé par Matthias VAUZELLE avait été accepté. De plus, il propose pour une prochaine réunion une participation communale pour le financement du permis de conduire de ce jeune.

##### *Délibération adressée à la Préfecture*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 14 juin 2019, il avait été décidé de reconduire la demande de stage de Mr Matthias VAUZELLE, qui cette année scolaire 2019/2020, prépare un bac professionnel Aménagements Paysagers.

Une convention tripartite sera signée entre la collectivité, l'étudiant et l'établissement d'enseignement. Celle-ci précise l'objet de stage, sa date de début, sa durée, les conditions d'accueil (horaires, les dispositions d'ordre pédagogique, ...) ainsi que les dispositions d'ordre financier et notamment la gratification obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à trois mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire, le stage se déroule sur une période de trois mois, consécutifs ou non (élèves de MFR).

Le montant horaire de cette gratification s'élèvera à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, exonérée de charges sociales (soit 3,75 €/heure) et sera versée mensuellement par lissage (soit 242,25 €/mois).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✧ **DÉCIDE** d'instituer le versement d'une gratification selon les conditions prévues ci-dessus,
- ✧ **AUTORISE** le Maire à signer la convention
- ✧ **INSCRIT** les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 64138

## **8- COMPTE RENDU DE GESTION**

Mr BORDAGE détaille les travaux réalisés par les employés du service technique.

- Tonte, taille , désherbage à l'eau chaude
- Installation et désinstallation des tivolis et des tables et bancs
- Dépose et reprise de la remorque à déchets verts
- Conception et pose d'une grille pour banderole Parc des Sapins (nouvelle en préparation)
- Fin des PATA
- Pose des panneaux « voisins vigilants » (fin)
- Travaux divers intérieurs et extérieurs à l'école et préparation accès PMR avant intervention de l'entreprise.

## **9- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire rappelle à l'assemblée la réunion de la commission travaux prévue dimanche 15 octobre à 10 h 00. Choix couleur peinture MTL, choix RAL éclairage public du nouveau lotissement dont les travaux sont commencés, travaux voirie effectués par BONNEAU et BORDAGE ;

- Remerciements : France Alzheimer pour subvention
- Remerciements pour condoléances : Frères POUPARD (Le Bignon) et Famille POUPARD (Chemin de Bel Air)
- RIFSEEP : projet remodifié et envoyé pour avis du CT en octobre prochain.
- Eclairage des Sablons : suite à la demande d'un riverain, un devis sera demandé.
- Réunion avec Mme BECK architecte pour information sur les propositions de restructuration des 3 points de restauration prévue le mardi 17 septembre à 19 h 00.
- Signature compromis de vente terrain « Sicot » Route de la Mothe prévue le 11/09/2019 chez Me MOUNIER

### **Parole aux adjoints**

Christelle GERODOLLE :

- Prix de la Municipalité : le 21 juillet avec environ 120 coureurs. Bonne manifestation

- Repas des aînés 2020 : Le choix du traiteur est demandé. Mme FESTINO propose avant de retenir le traiteur du repas 2019 (Canivet) de solliciter le P'Tit Toqué. Le choix sera donc arrêté lors de la prochaine réunion.

Estelle DRILLAUD GAUVIN :

- La Marche Edmond Proust est prévue le samedi 21 septembre 2019 avec l'arrêt habituel à Pallu. Il y aura besoin de bénévoles ainsi que de thermos Les toilettes sèches des RIFE pourront être prêtées moyennant une location de 100 € et une caution de 1000 €.

- La cabine à livres pourra être inaugurée lors des portes ouvertes du groupe scolaire (à savoir avec Mme FALCETO, directrice). Une réflexion sera menée par les enfants pour lui donner un nom et un courrier sera adressé aux parents pour le don de livres.

Suzette AUZANNET :

- Rappel du goûter de fin d'année (cookies bien appréciés par les enfants).

- Rentrée 2019/2020 : 6 classes au lieu de 7 avec 158 enfants (105 primaires et 53 maternelles) au 01 janvier 2020. Des petits équipements (cafetière, micro-onde, etc ...) ont été achetés sur demande des ATSEM.

- Le groupement de commandes centralisé par la Communauté de Communes pour les produits d'entretien ménager ne sera pas utilisé cette année.

- Mme AUZANNET poursuit les démarches contre les impayés.

**Retour de Mme ALBERIC LIEVENS**

Alain BORDAGE :

- Informations sur les divers travaux de voirie réalisés sur la commune ainsi que sur les travaux réalisés à l'école par les services techniques.

- Toiture de l'église : un diagnostic amiante est demandé par les services préfectoraux dans le cadre de la demande de subvention DETR. Une entreprise sera contactée.

Jean-Paul SAINTON :

- Compte-rendu de la session du Tribunal Correctionnel de NIORT pour le dossier relatif à la dégradation de la stèle du Tour de France.

**Parole aux conseillers :**

- Christophe NAUD fait part de la disparition inquiétante de nombreux chats sur la commune

Le Maire clôt la séance en remerciant Mr NAUD pour les divers dépannages qui a dû effectuer sur le matériel informatique de la mairie depuis quelques jours.

**Séance levée à 22 H 15**

La Secrétaire de séance  
Catherine BROUSSARD



Le Maire,  
Christophe BILLEROT

